



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Paris, le 09 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En 2018, une baisse «mécanique» des infractions routières, mais des comportements dangereux en hausse

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) publie le bilan des infractions relevées par les forces de l'ordre et les radars.

La baisse du nombre des infractions constatées en 2018 ne saurait masquer une augmentation réelle des conduites à risque

19,7 millions d'infractions ont été relevées en 2018 par les services de police (hors polices municipales), de gendarmerie et le contrôle automatisé, en baisse de -18% par rapport à l'année 2017 (24 millions hors infractions pour stationnement non payé, devenues forfait post stationnement en 2018 – voir encadré plus bas). Une baisse « mécanique » qui s'explique principalement par la dégradation massive subie par les radars à la fin de l'année 2018.

Ainsi, 13,6 millions d'infractions à la vitesse ont été constatées en 2018 par le contrôle automatisé contre 16,6 millions en 2017, soit une baisse de -17,6 %. De nombreux radars vandalisés, hors d'état de produire des messages d'infractions ont néanmoins continué à enregistrer les vitesses des véhicules, constatant ainsi la multiplication par quatre du nombre des excès de vitesse dans les zones contrôlées, par rapport à la période précédant ces dégradations massives. Le même phénomène était constaté par les radars encore en fonctionnement, marqués par une hausse significative des excès de vitesse qu'ils enregistraient.

Si les délits routiers, qui constituent les infractions les plus graves, ne représentent que 3,2 % de l'ensemble, ils sont en augmentation de 5,9 % en 2018 (629 601). Le phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il s'agit de la 4^e année consécutive de hausse

Sont notamment concernés :

- Les refus d'obtempérer et entraves à la circulation : +36,3 % (38 087 infractions relevées).
- La conduite de véhicule après l'usage de stupéfiants (ou refus de se soumettre au contrôle) : +29 % (63 369 infractions relevées en 2018, soit 10,1 % des délits). Il convient cependant de signaler que la détection de ces conduites à risque par les forces de l'ordre est en constante augmentation grâce à la généralisation, depuis 3 ans, d'une nouvelle méthode de dépistage « bord de route ».
- Les délits de fuite après un accident : +1,3 %, ce qui témoigne également de la prégnance des comportements à risque type conduite sans permis, sans assurance, alcoolisée... bien

souvent associée à cette attitude irresponsable. Ces délits, en augmentation constante depuis 2012, s'élèvent à 174 422 en 2018.

Pour mémoire : l'ONISR rappelle que, depuis le 1er janvier 2018, l'infraction au stationnement payant a été dépenalisée et décentralisée. Il s'agit désormais d'une redevance due aux collectivités locales pour l'occupation de l'espace public appelée « Forfait de Post Stationnement » (FPS) pour lequel est envoyé un avis de paiement (APA). Le nombre d'infractions relevées par les forces de l'ordre nationales est donc réduit significativement. On en comptabilisait 3 093 933 en 2017.

14,9 millions de points ont été retirés en 2018 (-1,9%), mais près de 8 conducteurs sur 10 détiennent 12 points

Les principaux retraits de points se partagent entre :

- les excès de vitesse (9 909 451 points retirés, soit -6 %, pour les raisons expliquées plus haut
- les franchissements de feux rouges (1 417 064 points, soit +4,1 %)
- et le téléphone tenu en main (1 046 176 points, soit +11,1 %).

67 963 permis de conduire ont ainsi été invalidés en 2018 pour solde de points nul. Un chiffre en forte augmentation depuis l'année dernière : +10,1 %, alors que les 5 années précédentes étaient orientées à la baisse.

Seules 138 personnes en 2018 ont perdu leur permis de conduire pour une succession d'infractions à 1 seul point.

3 201 700 titulaires du permis de conduire ont vu leur capital initial de 12 points rétabli (en hausse de +4,5 %). 6 708 029 titulaires du permis de conduire ont récupéré 1 point sur leur permis après 6 mois sans infraction (en hausse de +10,2 %).

78 % des conducteurs disposent aujourd'hui de leur capital de 12 points, et 85 % d'entre eux ont 10 points ou plus. Ce bilan très positif montre que la très grande majorité des Français sont conscients de leurs responsabilités au volant et continuent d'adopter une conduite respectueuse des autres et des règles.

Les responsables d'accident mortel plus souvent infractionnistes

Près de la moitié des conducteurs responsables d'un accident mortel (46,2 %) ne dispose pas d'un capital de 12 points, marquant ainsi une sur-représentation, dans ces drames, de conducteurs déjà impliqués dans une ou plusieurs infractions.

Le profil type de l'auteur présumé d'accident mortel

Il s'agit le plus souvent d'un homme (83 %), ayant moins de 12 points sur son permis dans la moitié des cas, et au moins un antécédent judiciaire dans 42 % des cas, sous l'emprise de l'alcool (21 % vs 10 % des femmes) et la vitesse (29 % vs 18 % des femmes).

Le respect des règles vaut pour tous afin de partager et vivre ensemble la route, plus sereins et plus soucieux des autres.

Contacts presse Sécurité routière :

Amandine CUINET : 01 86 21 59 63 / 06 87 67 56 40

Alexandra THERIZOL : 01 86 21 59 83 / 06 75 19 83 90

Thierry MONCHÂTRE : 01 86 21 59 65 / 06 88 16 08 78